

10 QUESTION PRATIQUE



LOI

Par Maître Ingrid Briollet
www.briollet-avocats.com

PV, mise en fourrière, et même perte de points : un stationnement "hors des clous" peut être lourd de conséquences.

Surtout à l'heure où les municipalités déclarent la guerre à l'automobile en réduisant le nombre de places en surface...

STATIONNEMENT LES NOUVELLES RÈGLES

Depuis le 1^{er} décembre 2010, les automobilistes circulant à Paris peuvent stationner sur les zones de livraison de 20h00 à 7h00 ainsi que les dimanches et jours fériés toute la journée. Une mesure qui s'est rapidement étendue à 7000 aires sur les 9000 que comporte la capitale, puis à tout le territoire par décret du 16 décembre 2010. Attention, toutes les places de livraison ne sont pas accessibles. Il peut vous en coûter une amende de 35 € et une mise en fourrière. Comment les distinguer ?

Les places "partagées" issues de la nouvelle réglementation sont signalées par une bande simple alors que celles qui restent interdites se caractérisent par une double ligne jaune continue. Idéal lors des sorties nocturnes... mais la place doit être libérée à 7h00 au plus tard. En cas de PV, vous pouvez

essayer de le contester en prouvant, par des témoignages, que vous étiez bien "en livraison". Ces places ne sont pas réservées aux véhicules professionnels mais à l'activité de dépose (passagers ou objets). Attention, l'arrêt doit rester "bref" (certaines pervenches vérifient si le capot moteur est chaud !) et il faut utiliser un disque.

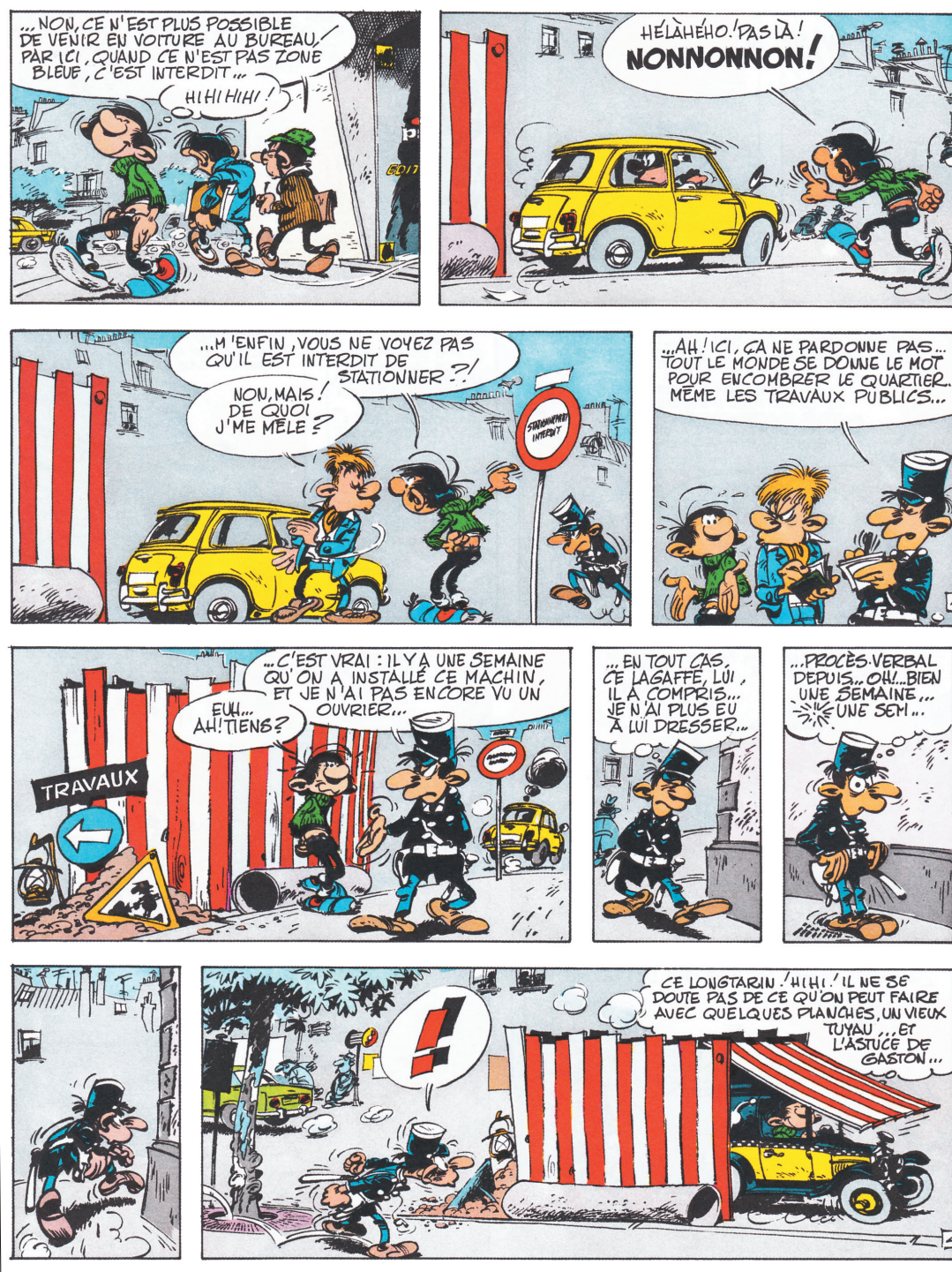
Hors ce cas, comment contester un PV de stationnement ? Commencez par contrôler toutes les mentions (immatriculation, lieu, date, heure). A défaut d'erreur sur la contravention, certains automobilistes hardis expliquent que leur ticket d'horodateur s'est envolé et récupèrent auprès d'un comparse leur reçu. La parade peut être utile pour le stationnement payant car l'infraction est verbalisable plusieurs fois, à chaque dépassement de temps, à

concurrence de la durée maximale autorisée (fixée par le maire, souvent deux heures en agglomération). Au-delà, le stationnement devient abusif avec mise en fourrière possible. Paradoxalement, le station-

nement gênant est moins souvent sanctionné car il ne peut donner lieu qu'à une seule contravention. Distinguez-le bien du stationnement dangereux, à proximité des intersections de route, des virages,

des sommets de côte ou des passages à niveau, où vous encourez une amende de 135 € et la perte de trois points, en plus de la fourrière. Méfiez-vous, celle-ci est de plus en plus fréquente avec l'automat-

tisation des PV : les pervenches utilisent un ordi-nateur de poche à radio-localisation qui permet de répondre plus rapidement aux demandes d'enlèvement. En toute légalité, bien sûr.



AU CONTRÔLE TECHNIQUE UNE VOITURE SUR CINQ RECALÉE !



Le bilan 2010 du contrôle technique (20,46 millions de voitures "diplômées" l'an dernier) montre que les contre-visites obligatoires concernent une voiture sur cinq (20,6 % des cas). Il s'agit généralement de problèmes d'éclairage et de signalisation (9,3 %), de liaisons au sol (9 %) ou de défauts liés au freinage (6,7 %). Et les cinq anomalies les plus courantes (sans contre-visite obligatoire) sont les suivantes :

Usure irrégulière des pneus	32,6 %
Feux de croisement trop bas	31,3 %
Étanchéité moteur	24,9 %
Disques de frein (mauvais état, usure prononcée)	22,5 %
Jeu dans le train avant (rotules, suspensions)	18,4 %

À LA POMPE PRENEZ LES CHOSES EN MAIN !

Face à la hausse spectaculaire du prix des carburants, quelques règles de bons sens faciles à appliquer vous permettront de "parer les coûts". Les voici résumées :

Changer le filtre à air et les bougies : une fois ces pièces encrassées, la consommation peut augmenter de 5 à 10 %. Leur remplacement est une opération simple à réaliser soi-même, ce qui permet d'économiser sur la main-d'œuvre.

Vérifier la pression des pneus, quitte à les surgonfler légèrement. Des pneus sous-gonflés peuvent entraîner jusqu'à

8 % de surconsommation.

Comparer les prix à la pompe : les sites www.prix-carburants.gouv.fr (officiel), carbeo.com ou zagaz.fr vous indiquent le prix des carburants dans les stations situées autour de chez vous. Vous constaterez de vraies différences d'une enseigne à l'autre, et en conclurez qu'un détour de quelques kilomètres peut vous faire économiser, à raison de 14 centimes d'écart par litre, 8,4 € pour un plein de 60 litres...

Adopter l'éco-conduite : coupez la climatisation, qui accroît de 5 % minimum la consommation (cet équipement ne s'impose que par temps vraiment

chaud), changez de rapport à partir de 1800-2000 tr/min, et veillez à conserver une vitesse constante en anticipant les ralentissements.

Et, surtout, oubliez l'automobile pour les très courts trajets. C'est à froid qu'une voiture consomme – et s'use ! – le plus.

